

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

RW 73 109  
Objet

Subvention exception-  
nelle au ROC Halté-  
rophilie

DATE DE CONVOCATION

16 Juin 1973

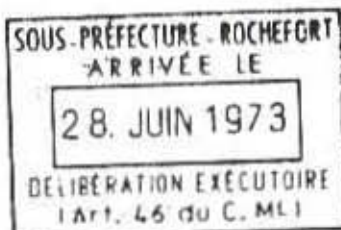
DATE D'AFFICHAGE

16 Juin 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le 22 JUN 1973 à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI .

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, DUFOUR,  
BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD, BROTRÉAU, BERLAND, TAF  
DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. TETARD  
Melle FOUCHÉ par Me DUFOUR  
M. BOUCHET par M. BARRIERE

Absents : MM. M. LARGETEAU - MM. RIVIERE -DOIREAU  
Dr. DOMECCQ -M. BOUTET

M M. BARRIERE a été élu Secrétaire.

Par lettre du 28 mars 1973, le Président de la Section Halté-  
rophilie du ROC sollicite une subvention exceptionnelle pour l'aider  
dans les nombreux déplacements de ses athlètes lors des nombreuses  
finales auxquelles ils ont participé fin 1972 et début 1973.

La Commission Jeunesse et Sports propose de fixer cette sub-  
vention à 3 500 F correspondant au montant sollicité par le club.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du  
4 juin 1973,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 3 500 F au ROC  
Haltérophilie qui a eu à supporter d'importants frais de déplace-  
ment dans toute la France pour ses athlètes qui ont participé à  
toutes les finales dans chaque série.
- d'imputer la dépense correspondante au crédit réservé du chapitre  
945 article 657 du Budget 1973.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  